

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} mars 2023



VENTE ⁽¹⁾				
Montant de la vente				Honoraires TTC ⁽²⁾
De	0€	à	30 000€	3 000€ max
De	30 001€	à	50 000€	5 000€ max
De	50 001€	à	120 000€	6 500€ max
De	120 001€	à	160 000€	7 000€ max
De	160 001€	à	190 000€	8 000€ max
De	190 001€	à	210 000€	10 000€ max
De	210 001€	à	240 000€	11 000€ max
De	240 001€	à	270 000€	12 000€ max
De	270 001€	à	300 000€	14 000€ max
De	300 001€	à	400 000€	15 000€ max
Au-delà de 400 001€				5% max

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur. (2) Calculés selon le prix de vente. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

ESTIMATION - EXPERTISE			
Superficie du bien	< 100m²	De 101m² à 149m²	> 150m²
Estimation orale	Offerte	Offerte	Offerte
Estimation écrite	199€	199€	199€
Expertise	690€	790€	890€

LOCATION ⁽³⁾	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8€/m²
Etats des lieux	3€/m²
Bail commercial ou professionnel	30,10% TTC du loyer annuel net de charges ⁽⁴⁾

(3) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014. (4) Honoraires à la charge du locataire.